

## Pratiques

### • La Loi



nigmatique et épineuse question s'il en est : les articles de loi que la Justice se charge de faire respecter sont fondés sur l'expérience originaire des Nephilim, à savoir leur naissance, leur nature, le sens de leur présence dans l'univers. C'est dans un second temps que les problèmes de mœurs et de fonctionnement en bonne intelligence de la société des immortels sont abordés. Voici quelques articles parmi les plus couramment utilisés. Il faut garder à l'esprit que l'œuvre incessante des Docteurs vise à amasser et à découvrir de nouveaux textes dont on tirerait des éclaircissements inédits par rapport aux lois d'Akhénaton. Conclusion : la loi s'affine et s'enrichit sans cesse.

#### LOI PENTACLIQUE

Après le tutorat des Quatre éléments, les conceptions des Nephilim par rapport aux relations des éléments entre eux furent profondément réformées, afin d'accueillir les Onirim comme des frères à part entière. Ainsi fut établi le corps de loi intitulé pentaclique, c'est-à-dire fondée sur le pentacle des Nephilim.

Première idée : la propriété individuelle du pentacle. On entend par là que le Nephilim est seul maître des Ka-éléments de son pentacle et qu'il est le seul à pouvoir l'utiliser et l'exploiter. Ce principe peut sembler évident aujourd'hui mais il n'en était pas de même à une époque où les êtres faisaient corps avec le monde environnant : les Kaim à peine surgis des champs magiques n'avaient pas encore achevé leur individuation et avaient encore du mal à se reconnaître dans l'unité de leur métamorphe. Les effets basaltiques étaient encore très présents, et il arrivait que l'on confonde un pentacle avec une source de Ka naturelle.

Cette loi permet à la Justice de condamner les Nephilim ou les autres individus qui se livrent à des pratiques d'homonculation ou autre exploitation de l'essence magique d'un pentacle.

#### LOI D'HARMONIE

Cette loi tire son sens de la recherche du Sentier d'Or. C'est une manière d'inscrire de manière légale la quête suprême animant tous les Nephilim depuis l'Atlantide. En parlant d'harmonie, on place les êtres-Ka dans une orientation universelle de bien-être, de sagesse et d'illumination.

Cette loi a subi des entailles en raison des déclinaisons et des interprétations données à l'Agartha et au Sentier d'Or depuis des siècles. Exemples : l'Agartha

d'Akhénaton est-elle celle des temps atlantes ? La poursuite d'Atalanta rentre-t-elle dans ce cadre et la loi s'y applique-t-elle ? La recherche de l'Assomption par les Selenim est-elle assimilable à l'Agartha ? Voilà des sujets de débats qui agiteront les Docteurs de la Balance cosmique pour de bons siècles encore...

En vertu de cet article de loi, les Nephilim sont tenus de participer à la quête de l'Agartha et d'aider leurs frères s'ils sont en difficulté au moment d'un accomplissement crucial. L'idée de base est que la progression d'un Nephilim sert à tous et que l'Agartha doit être atteinte par l'ensemble du genre Nephilim. Le simple fait qu'Akhénaton ait réparti la grande quête en vingt-deux quêtes distinctes toutes légitimes suffit à imposer ce principe. Dans la pratique il est assez difficile d'estimer quand un Nephilim doit absolument assister son prochain. C'est le travail des Échevins de trancher.

Le plus gros différend réside dans le rôle des humains dans la réalisation du Sentier d'Or. En effet, si l'on s'en tient au projet atlante, l'entreprise ne pouvait pas se réaliser sans eux. Or la révolte prométhéenne a remis brutalement les choses en cause, et la création d'Arcanes dissidentes par Akhénaton a installé le malaise. Les relations tendues de l'Arcane VIII avec le Bateleur montrent que la question n'est pas tranchée, mais penche du côté négatif à l'égard des humains. Donc non seulement la participation au Sentier d'Or n'intègre pas l'assistance aux humains qui aident les Nephilim (sociétés initiées du Bateleur, par exemple), exceptés les Rom, mais en plus la Justice voit d'un mauvais œil les affaires où l'on défend l'idée que l'harmonie universelle passe par l'union avec l'homme. L'article de loi d'incarnation traite également de la question. En attendant, les opposants à la conception dure adoptée par la Justice rappellent que l'Arcane VIII a un goût prononcé pour la politique et que son dédain des hommes n'est pas aussi marqué quand ils servent ses intérêts...

#### LOI D'INCARNATION

Cet article traite des problèmes posés par le simulacre. La loi est longuement développée dans le codex intitulé De l'Ourobouros et de la loi des existences et essaie de légiférer sur des sujets tels que :

- la responsabilité du Nephilim dans les actes qu'il a commis lorsqu'il était en Ombre et que son simulacre a agi hors de son contrôle ;
- les crimes commis par un Nephilim contre son propre simulacre — le suicide, en particulier, est formellement interdit et lourdement condamné par l'Arcane, sous l'influence du Chariot et du Pendu ;
- les changements étranges et fréquents d'identité lors d'une incarnation, le trafic des stases et les autres questions liées aux incarnations multiples ;
- l'adaptation des lois humaines de chaque époque d'incarnation et la conciliation avec les lois Nephilim éternelles.

Pour cet article, les Initiés de la Justice font couramment appel aux Arcanes spécialisés, tels que l'Amoureux et la Tempérance, manifestant ainsi leur souci d'ouverture.



LOI HERMÉTIQUE

La fuite des informations occultes et de la sagesse Nephilim vers d'autres populations, et en particulier les sociétés secrètes hostiles aux immortels, a toujours beaucoup inquiété les Initiés de la Justice. On ne reviendra pas sur les tensions que cela provoque avec le Mat, le Pape et le Bateleur. En revanche, la Justice demande que les fraternités soient référencées auprès de ses services (Attribut de l'Ouïe de Dame-Justice) afin de mieux les surveiller. Deuxièmement, cet article permet à la Justice de soutenir la Maison-Dieu dans ses actions et de la « couvrir » au nom de la protection des secrets Nephilim.

D'autre part, cette loi incite les Nephilim à lutter directement contre les Arcanes mineurs, à dénoncer et à se retourner contre les frères qui collaborent avec eux.

LA QUESTION D'UNE SOCIÉTÉ NEPHILIM

L'existence même de lois générales pour les Nephilim suppose qu'une société les réunit. C'est très flou et très sujet à caution. Depuis la rupture des Compacts secrets, les Nephilim sont dispersés à la surface de la Terre et ne sont plus liés que par les réseaux fragmentaires des Rom et des Arcanes. Comment concevoir des relations sociales dans ces circonstances ?

Pourtant les Kaïm furent assez puissants, aux temps mythiques, pour fonder une civilisation extraordinaire, un Tutorat, un Empire, et ces expériences ne sont pas restées lettres mortes dans l'esprit et l'inconscient collectif des immortels. Ensuite, la poursuite du Sentier d'Or passe par un rassemblement des Nephilim par-delà leurs différences, et on a là indéniablement l'esquisse d'une cohésion sociale, dont on peut apercevoir les traces dans, par exemple, les processus d'initiation au sein des sciences occultes.

Dans les cercles internes des Arcanes, et surtout parmi les membres de la Justice, on avance l'idée que l'approche de l'Apocalypse et des grands bouleversements qui vont se faire jour avec la fin du millénaire va précipiter la résolution de ces interrogations : face à la menace d'une destruction définitive, les immortels seront forcés de faire le choix de l'entraide et de la solidarité. Et si l'Âge noir annoncé débouche finalement sur un espoir lumineux, l'heure sera venue de mettre en pratique les lois élaborées durant les heures sombres. Dans le doute et l'angoisse, on a coutume de se tourner alors vers le Prince de l'Arcane VIII, dont le seul nom évoque l'édification d'une société idéale promise aux Nephilim : le Monarque du Meilleur des Mondes.

• *L'Acte impérieux*

Lorsqu'un Nephilim ne répond pas à la convocation qui a été lancée par l'Arcane VIII, les Échevins décident de passer aux menaces directes. Ils enchantent alors un document, généralement un livre, mais qui peut aussi se réduire à un parchemin glissé dans une reliure de cuir. Cet écrit est vierge mais il contient magiquement le texte de l'accusation. Le document, appelé Acte impérieux, est dissous au cours d'un rituel de magie.

A partir de ce moment, il se matérialise fréquemment devant le Nephilim concerné. Posé sur le sol ou sur une table, il s'ouvre tout seul et tandis que défilent ses pages blanches, le texte sonore s'élève du livre, telle une menace omniprésente. Le suspect peut choisir d'ignorer la convocation mais bien vite s'en sera fait de sa tranquillité et de sa réputation. L'Acte impérieux est aussi un moyen d'afficher publiquement le statut de suspect dont est affublé le Nephilim recherché.

Il est à noter que lorsque l'Arcane l'estime nécessaire, l'Acte impérieux peut s'adresser à des individus ne se trouvant pas à proprement parler sous sa « juridiction » et ne reconnaissant pas son autorité. Les Selenim, par exemple.

### • *Le Commandement*

Cette pratique a la particularité d'être étendue aux Nephilim, aux humains, en somme aux initiés du monde occulte, y compris — et c'est extrêmement remarquable — aux sociétés secrètes !

Il s'agit d'un appel lancé par un Échevin choisi par le Prince et qui file tel une impulsion électrique sur la plupart des réseaux de renseignements et de communication occultes. Cet appel s'adresse aux initiés dans leur totalité, et concerne toujours pour cette raison une question impliquant potentiellement l'avenir du monde. Il est directement dicté par les articles de loi de la Balance cosmique et nul ne peut théoriquement s'y soustraire.

On sait par ailleurs que le Commandement, pour être appliqué, est susceptible de mettre en mouvement le gros des forces de l'Arcane VIII, à savoir sa musculature agissante, sa force de frappe, l'Épée du lecteur. Pour faire respecter un Commandement, l'Arcane dépense sans compter et ne s'embourbe pas dans les procédures administratives. Au risque de dérapier.

Le mot d'ordre du Commandement émane directement du Prince de l'Arcane, à la suite d'un long débat avec les Échevins. On a su que parfois le Prince de l'Arcane VIII consultait ses pairs avant de prendre sa décision. Les dérapages sont prévenus par l'infinie sagesse du Prince.

Plusieurs Commandements ont déjà eu lieu dans le passé, et ont marqué leur époque, à tel point qu'on les dénombre scrupuleusement. Les trois premiers Commandements se sont perdus dans les brumes des temps archaïques, mais ils ont dû concerner des fractures fondamentales de la société Nephilim : la révolte des humains sous la houlette de Prométhée qu'il fallait abattre, l'appel à la fin des Guerres élémentaires, et peut-être les Compacts secrets. Ces mots d'ordre sont aujourd'hui assimilés à des Commandements par commodité, mais en vérité, seul l'Arcane VIII structuré par Akhénon fut en droit de les énoncer.

Le Quatrième correspond à l'exécution de Jésus.

Le Cinquième au procès des Templiers.

Le compte des Commandements a subi des modifications par deux fois pendant la Révolution française, sans doute sous l'influence des loges maçonniques, afin de dissimuler leurs opérations et de brouiller les pistes. On parle aussi de complots de



l'Arcane du Jugement, cherchant à déstabiliser la Justice et à la discréditer, et à bouleverser les croyances des hommes afin de lever un vent de panique.

Enfin, les remous provoqués par la Golden Dawn et les manipulations des champs magiques donnant lieu au Grand Réveil des immortels ont failli être stigmatisés par un Commandement, qui a été évité de justesse grâce à l'intervention en très haut lieu — vraisemblablement auprès du Prince de la Justice — d'un mystérieux personnage, dont on a pu dire, sur la base d'une enquête dans les replis des Plans de la Rose + Croix, qu'il venait... du futur. Cette affaire, désignée dans les archives de l'Arcane comme le dossier « Chemin mort », a été depuis totalement oubliée.

Il est clair en définitive que les Commandements peuvent revêtir une immense importance politique et que certains groupes de pression, Nephilim ou Arcanes mineurs, ont tout intérêt à couvrir un Commandement ou au contraire à le combattre au grand jour. Heureusement pour l'équilibre mondial, ce n'est pas si facile, et si ce fut le cas une seule fois, ce qui n'est pas avéré, les conséquences ont été absorbées tant bien que mal.

### • *L'Ordalie*

Il s'agit du procès organisé par l'Arcane à l'encontre d'un Nephilim. La procédure fonctionne invariablement de la façon suivante :

Le Nephilim a été vu en action par l'Ouïe de Dame Justice, ou bien ses actes lui ont été rapportés. Cet Attribut compile les informations recueillies et les transmet à ceux qui ont pour tâche de trier ces éléments pour en évaluer le contenu au regard de la loi. C'est le travail de l'Œil intérieur. Il analyse les faits par rapport aux textes sacrés de la loi établie par les Docteurs de la Balance cosmique. Cette étude peut durer des années si le problème est épineux ou si un très grand nombre de faits sont réunis. Si enfin l'Échevin Doyen en titre estime qu'il y a eu faute de la part du suspect, il déclare l'ouverture du procès. C'est l'Ordalie.

Le Nephilim est alors averti par la Robe de Dame-Justice et fait éventuellement l'objet d'un Acte impérieux s'il n'obtempère pas. Puis il est convoqué auprès du Trône inquisitoire. Il n'arrive pas seul au Palais pacifique : en cours de route, il est arraisonné par un premier détachement de Licteurs et conduit au Palais les yeux bandés et tous ses sens empêchés par des moyens magiques.

Il passe alors en jugement devant les Échevins réunis au complet. Il prend lui-même la parole, car on le somme de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés, et sa déclaration, qui a une très grande valeur aux yeux des Échevins, est scrupuleusement prise en notes par les Mains de Dame-Justice. Ce discours se fait devant les Adoptés de la Bouche de Dame-Justice.

Le suspect est ensuite accusé par les Agents de la Rigueur et défendu par les Messagers de la Miséricorde. Si, au terme de l'Ordalie, l'Échevin qui préside la séance le déclare coupable, le Nephilim devra subir un châtiment exercé par l'Épée du licteur. En général, il sort libre du Palais et est raccompagné dans une zone neutre par les Licteurs. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'il se rendra compte que sa condamnation va être appliquée. Mais il ne sait pas où, ni quand, ni comment...

• **Le Châtiment**

Les Initiés de l'Épée du Licteur traquent le Nephilim condamné jusqu'à ce qu'ils le trouvent, et surtout qu'ils soient à même d'exécuter la sentence prononcée dans des circonstances correctes : avec discrétion, sans blesser des tiers, etc. Le châtement est en partie prescrit par les Échevins dans leur jugement, en ce qui concerne sa sévérité, et en partie laissé à l'appréciation des Licteurs, quant à la méthode adéquate. Il peut aller du simple avertissement à l'exécution pure et simple, en passant par la saisie des biens occultes et matériels. Rares sont les Licteurs qui manient des armes en orichalque ou lancent l'invocation des Clairons d'orichalque. On dit que les condamnés n'échappent jamais à leur sentence, et que seul le Lion vert l'a esquivée. Mais toutes les exécutions n'ont pas été prouvées.

• **Les Sceaux du destin**

Ce sont de gros artefacts très semblables aux seringues à lavement des médecins du XVI<sup>e</sup> siècle. Utilisés par les Scelleurs de destin et eux seuls (Cf. « Initiation »), ils possèdent un jeu de deux pistons : le premier libère par l'aiguille une substance noirâtre à base d'orichalque, pâteuse comme de la cire fondue. Le Scelleur enfonce cette aiguille dans le torse du condamné et grave sur son pentacle le sceau correspondant à son crime. Cette injection provoque des dommages égaux à la quantité d'orichalque employée après résistance sur la table d'opposition (règles habituelles sur l'orichalque). Puis le second piston expulse un flux de champs magiques qui balaye et adoucit l'effet de l'orichalque et l'empêche de tuer le Nephilim le cas échéant. Il ne reste alors plus qu'une cicatrice à jamais brûlante au cœur de son pentacle ; le sceau apposé est visible en Vision-Ka.

